

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL153

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« exposé »,

les mots :

« relaté ou témoigné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.